

Compte rendu du conseil des ministres du 8 mai 2010

Le Conseil des Ministres de ce Samedi 8 mai 2010, tenu sous l'autorité de son excellence DENIS SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, a principalement porté sur l'examen d'un certain nombre de projets de lois et de décrets. Les travaux de Ce conseil des Ministres se sont soldés par trois communications du Ministre des Affaires étrangères.

Avant de procéder à une exégèse des travaux à l'ordre du jour de ce Conseil des Ministres, il convient de remarquer que le Président de la République, son excellence Denis Nguesso, en a appelé à une rationalisation poussée du processus décisionnel interpoles. Il a par ailleurs rappelé aux membres du Gouvernement qu'ils étaient évalués trimestriellement et qu'il donnera des instructions pour cela. Dans le même élan, il en a appelé à une responsabilité partagée pour ce qui concerne notre rapport à la ville. Lieu d'apprentissage de la démocratie, lieu de richesses, elle doit être en adéquation avec quelques règles essentielles : hygiène ou salubrité publique.

Le Ministre des Finances, du budget et du portefeuille Public, Monsieur Gilbert ONDONGO, a soumis au Conseil des Ministres un projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et le fonds de l'OPEP pour le développement international.

Cet accord de prêt d'un montant de sept millions (7.000.000) de dollars américains vise à améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha ; ceci par la mise en œuvre d'un soutien à l'agriculture, le renforcement des capacités ou l'accès aux zones de production. Il a été subodoré par un membre du Gouvernement et par la suite soutenu par le Président de la République que cet accord de prêt devait aussi prendre en considération toutes les activités rurales ; à savoir ici la pêche et l'aquaculture.

Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil des ministres.

Dans le cadre de l'approfondissement de nos relations avec nos partenaires étrangers, le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Monsieur Basile Ikouebé, a sollicité l'avis du Conseil des Ministres sur douze projets de lois portant ratification d'accords internationaux.

Les bases générales de cet objectif ont été mises en exergue, lors de ce Conseil des Ministres par le biais de trois projets de lois portant ratification d'accords de coopération entre le Congo et la République Islamique D'Iran, d'une part, entre le Congo et la Tunisie d'autre part, et enfin, entre le Congo et le Bénin.

Ces accords fixent le cadre dans lequel devra s'inscrire la coopération entre le Congo et les pays précités.

Ces accords portent sur un champ assez large : technique, scientifique, culturel ou économique. Chaque accord prévoit la mise en place d'une commission mixte intergouvernementale de coopération chargée de veiller à son exécution.

Au-delà même de ces accords cadre de coopération, l'objectif portant approfondissement de nos relations internationales a été décliné en des domaines spécifiques. Il en a été ainsi dans le domaine du transport aérien avec la République Fédérale du Nigéria, avec la République du Kenya et avec le Royaume du Maroc. Ces trois accords organisent l'exploitation des services entre les cocontractants. Ils créent un cadre stable devant permettre aux futurs transporteurs aériens désignés par les parties d'exploiter des services aériens entre notre pays et ceux précédemment cités. En effet, ces accords entendent garantir aux compagnies désignées des possibilités équitables et égales de concurrence pour l'exploitation des services agréés.

Le Ministre des Affaires étrangères a aussi sollicité l'approbation du Conseil des Ministres sur des projets de lois portant ratification d'accords commerciaux internationaux avec l'Afrique du Sud et la République d'Angola.

Sur le terrain du droit fiscal international, le Ministre des Affaires étrangères a demandé un avis favorable du Conseil des Ministres sur un projet de loi autorisant la ratification de la convention entre le Congo et l'Italie, d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir l'évasion fiscale.

Deux projets de lois examinés par le Conseil des Ministres, toujours soumis par le Ministre des Affaires étrangères, ont porté sur le domaine militaire avec la République de Turquie. L'un est un accord de coopération relatif à la formation militaire : il vise à établir et à promouvoir la coopération militaire entre nos deux pays. L'autre accord porte sur la formation des techniques et de la science, par exemple dans les facultés militaires ou par le biais de formations de courte durée.

Enfin, Monsieur Basile IKOUEBE a soumis à l'étude du Conseil des Ministres, un projet de loi autorisant la ratification de la charte africaine de la jeunesse. Adoptée par l'Union Africaine, le 2 juillet 2006 à Banjul (Gambie), elle vise à renforcer la pleine participation des jeunes à la vie politique, économique, sociale et culturelle des Etats parties. Ces textes ont été adoptés à l'unanimité des membres du Conseil des Ministres.

Eu égard à la volonté du Président de la République visant à industrialiser notre pays, le Ministre des Mines et de la géologie a en ce sens, entendu entretenir le Conseil des Ministres sur un projet de loi et deux projets de décrets. A cet égard, dans le cadre du développement de la production de potasse dans la pleine côtière du Kouilou, le Ministre des Mines et de la géologie, le général Pierre OBA, a conclu une convention d'exploitation minière avec MagMinerals potasse Congo SA et MAG industries Corps, l'horizon visé étant la réalisation d'une usine de potasse. Aussi, a-t-il soumis au Conseil des Ministres, un projet de loi portant approbation de cette convention. Il a par ailleurs sollicité l'assentiment du Conseil des Ministres sur deux projets de décret portant renouvellement de permis de recherches minière pour le fer dans le département de la Lékoumou au profit de la société Miningprojects développement Congo SA. Un débat s'est ouvert sur la portée de ces conventions d'exploitation, pour ce qui concerne leur impact sur le code des impôts ou des douanes. Il a été conclu à leur acceptabilité dans la mesure où celui qui négocie pour le compte de l'Etat peut les borner.

Ces textes ont été adoptés à l'unanimité des membres du Conseil des Ministres.

A la lumière du plan de développement des réserves de Libondo, le Ministre des hydrocarbures, Monsieur André Raphael LOEMBA, a proposé au Conseil des Ministres un avenant à la convention d'établissement du 17 octobre 1968 entre le Congo et Total E&P Congo. Il s'agit en réalité d'un réaménagement de certaines dispositions du 22 juillet 1995 portant mise en valeur du permis d'exploitation Komi-Likalala libondo.

Par ailleurs, il a été présenté au Conseil des Ministres un projet de décret relatif au transfert du permis de recherche d'hydrocarbure liquide dit permis la Noubi au profit des établissements Maurel Prom . Ce permis était auparavant détenu par la société Eni Congo SA un permis d'exploitation dit permis Zingali valable pour les hydrocarbures liquides ou gazeux. Cette société a obtenu un permis identique dans la zone Loufika-Tioni.

Un débat a eu lieu sur les conditions d'octroi de ces permis. Il en est ressorti la nécessité pour le Congo de toujours négocier en vue de s'assurer un meilleur taux de rentabilité.

Tous ces textes ont été adoptés à l'unanimité des membres du Conseil des Ministres.

Le Ministre d'Etat, Coordonnateur du pôle économique , Ministre de l'économie, du plan, de l'Aménagement du territoire et de l'intégration, Monsieur Pierre Moussa, tenant compte des recommandations du comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement chargé de la mise en œuvre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a soumis à l'approbation du Conseil des Ministres, la création auprès du Président de la République, d'une structure nationale qui l'assiste sur les questions du NEPAD ; en l'espèce la coordination nationale du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette structure a, entre autres, pour mission la vulgarisation du NEPAD ou l'évaluation des progrès accomplis par notre pays dans l'exécution des projets mis en œuvre dans le cadre du NEPAD. Ce texte a été adopté à l'unanimité avec quelques amendements.

COMMUNICATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

La communication a porté sur :

1. La visite du Président de la République à Prétorial (Afrique du Sud)
2. La visite de Président de la République à Paris(France)
3. La visite de Président de la République à Shanghai (chine)

La visite du Président de la République en Afrique du Sud a eu lieu du 7 au 9 avril 2010. Il ressort de cette visite d'Etat que nos deux pays entendent raffermir davantage leur coopération dans les domaines de l'économie, du commerce, de l'industrie et des transports.

Pour encourager le partenariat stratégique naissant entre nos deux pays, les deux parties ont convenu d'examiner la possibilité de conclure un accord relatif à l'exemption des visas aux titulaires des passeports diplomatiques et de service.

Nos deux pays ont renouvelé leur intérêt pour les négociations sur les changements climatiques tout en appelant à des initiatives fortes en faveur de la Somalie.

Lors de sa dernière visite en France, le Président de la République a pu s'entretenir avec son homologue français sur le prochain sommet Afrique-France. Ils ont aussi abordé la question relative à la gestion de la crise dans l'Equateur avec ses conséquences dans la Likouala.

Le financement par la France d'un certain nombre de projets au Congo a été aussi à l'ordre du jour des entretiens entre les deux Chefs d'Etat.

La visite du Président de la République, son excellence Denis SASSOU NGUESSO à Shanghai a été révélatrice de la solidité du partenariat stratégique entre le Congo et la Chine.

Les deux pays développent une coopération fructueuse en constante croissance, couvrant les domaines diplomatique, économique ou scientifique.

Lors de cette visite, nos partenaires ont insisté sur le climat de paix de sécurité et de stabilité qu'ils observent dans notre pays.

Ils n'ont eu de cesse de rappeler la fonction de ce triptyque, paix-sécurité-stabilité, dans le développement d'une nation.

Commencé à 10h 02 minutes, le Conseil des Ministres de ce jour : samedi 8 mai 2010, s'est terminé à 12h 11minutes.